



Communiqué de presse, 21 juillet 2023

L'Unafo et l'Unhaj saluent l'octroi d'une aide exceptionnelle pour le logement accompagné et appellent à une réflexion rapide sur le modèle économique du secteur

Pour faire face à l'impact de la hausse des prix de l'énergie pour les gestionnaires de résidences sociales et résidences Habitat Jeunes, l'Unafo et l'Unhaj militaient depuis plus d'un an pour une aide exceptionnelle pour le secteur. Après des mois d'échanges avec les pouvoirs publics et un long circuit de signature, le décret a enfin été publié au Journal officiel ce 21 juillet 2023. Il prévoit le versement d'une aide exceptionnelle de 192 euros par logement, au titre de l'année 2022. L'Unafo et l'Unhaj se réjouissent de cette aide et appellent au lancement dans la foulée d'un chantier sur le modèle économique des résidences sociales.

La particularité du logement accompagné et de la redevance « toutes charges comprises »

Depuis plus d'un an, face à la flambée des prix de l'énergie, l'Unafo et l'Unhaj alertent sur la nécessité d'attribuer une aide exceptionnelle, non pas aux ménages déjà bénéficiaires du chèque énergie, mais bien aux gestionnaires, souvent associatifs, seuls à effectivement devoir assumer la hausse. Dans le modèle de la redevance « tout compris » incluant les charges liées au logement de manière forfaitaire, sans possibilité de modulation selon la réalité des factures, les résidents ont été, de fait, protégés de ces hausses massives. L'augmentation inédite couplée au contexte inflationniste que nous connaissons frappe de plein fouet les gestionnaires de logements accompagnés (résidences sociales, foyers de jeunes travailleurs, pensions de famille, foyers de travailleurs migrants), alors même que le modèle économique de ces résidences est déjà fragile.

Une aide exceptionnelle, « bouffée d'air » pour les gestionnaires

Malgré l'extension des différents boucliers tarifaires au bénéfice des gestionnaires du logement accompagné, leurs modalités opérationnelles pèsent sur les trésoreries et les conséquences de l'inflation finissent par mettre les acteurs en très grande difficulté, questionnant même la pérennité de certains.

En complément des différents boucliers, le Gouvernement a également déployé des aides exceptionnelles en direction des ménages les plus modestes, en attribuant un nouveau « chèque énergie exceptionnel » en 2022, bonifiant le chèque énergie déjà distribué à ces ménages. Depuis l'automne, l'Unafo et l'Unhaj militent pour que ce « coup de pouce » soit distribué aux gestionnaires de résidences sociales, seuls à assumer la réalité des hausses tarifaires dans ce modèle particuliers.

Si le principe était acté depuis le début de l'année, il a fallu de longs mois pour que ce décret soit enfin publié. L'Unafo et l'Unhaj saluent cette publication qui va pouvoir donner une « bouffée d'air » temporaire aux gestionnaires. Ce décret prévoit une aide exceptionnelle de 192 euros par logement pour les gestionnaires de résidences sociales, de pensions de famille et résidences accueil, de foyers de travailleurs migrants et de foyers de jeunes travailleurs.

Un chantier nécessaire et urgent sur le modèle économique

Cette crise de l'énergie fragilise le modèle économique des résidences sociales et rend criant le besoin de le repenser pour en assurer sa pérennité, y compris à court terme. Pour que cette aide exceptionnelle ne soit pas qu'un « sparadrap sur une jambe de bois », l'Unafop et l'Unhaj appellent à la concrétisation rapide de l'engagement pris dans le cadre du 2^{ème} volet du plan Logement d'Abord d'ouvrir une concertation sur le modèle économique des résidences sociales. De cette concertation et des actions qui en découleront dépendent le maintien à flot de nombreux acteurs du logement accompagné qui, partout en France, jouent un rôle essentiel pour l'accès au logement des personnes en difficulté.

Contacts presse :

Unafop - Jordan Chevreau - jordan.chevreau@unafop.org - 06 28 01 06 97, www.unafop.org

Unhaj - Alice Dekker - alice@alicedekker-rp.fr - 06 16 58 21 60, www.habitatjeunes.org